

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple ■ Un But ■ Une Foi

—
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT



Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA)

PLAN NATIONAL DE REPONSE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE (PNR 2021)

Décembre 2020

SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II. BREF RAPPEL DES RESULTATS DU CH DE NOVEMBRE	5
III. BUT ET OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PNR	7
3-1. But du PNR 2021	7
3-2. Objectifs spécifiques.....	7
IV. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE	8
4-1. Modalités d'intervention du PNR 2021	8
4-2. Méthode de ciblage des zones d'intervention et des populations bénéficiaires	8
4-2-1. Ciblage pour l'assistance alimentaire humaine	8
V. COORDINATION ET SUIVI-EVALUATION	15
5-1. Coordination de la réponse.....	15
5-2. Suivi et évaluation du PNR 2021	16
5-3. Évaluation finale du PNR	16
5-4. Suivi-évaluation du volet Assistance alimentation du bétail	16
VI. ACTIVITES A MENER	17
5-1. Renforcement de capacités des acteurs.....	17
6-2. Assistance alimentaire	17
6-2-1. Sous-volet alimentation humaine	17
6-2-2. Opération Sauvegarde du Bétail.....	19
6-3. Assistance nutritionnelle.....	20
VII. BUDGET PREVISIONNEL DU PNR 2021.....	21
Annexe 1: Calendrier de mise en œuvre du PNR 2021 de l'assistance alimentaire (indicatif).....	24
Annexe 2: Méthode de répartition des quotas de bénéficiaires	25
Annexe 3 : budget détaillé suivi-évaluation scénario II.....	26
Annexe 4: Répartition de la population par département (scénario 1)	27
Annexe 5: Répartition de la population par département (scénario 2)	28
Annexe 6: Répartition de la population par département (scénario 3)	29
Annexe 7: Cheptel exposée	30

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Catégorisation des communes.....	9
Tableau 2 : Critères de ciblage des villages	11
Tableau 3 : Critères de ciblage des quartiers	12
Tableau 4 : Fiche de classement des ménages vulnérables.....	13
Tableau 5 : Coût de la distribution de cash selon le scénario.....	19
Tableau 6 : Coût de l'assistance alimentaire du bétail ; Source : MEPA/DIREL	20
Tableau 7 : Répartition des cibles ; Source : Conseil National de Développement de la Nutrition	21
Tableau 8: Budget du PNR 2021 en fonction des modalités d'intervention et des scénarii du volet assistance alimentaire humaine	21

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Situation alimentaire du Sénégal, CH novembre 2020	7
Figure 2 : Population: situation courante.....	8
Figure 3 : Population : situation projetée	9



I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La campagne agricole 2020/2021 a été satisfaisante. Cela est le fruit de la combinaison des efforts du gouvernement du Sénégal, marqués par une augmentation de plus de 20 milliards de FCFA du budget alloué au secteur de l'agriculture pour la présente campagne, et d'un hivernage plutôt généreux sur une bonne partie du pays, comparées à la normale 1981-2010. Ces cumuls sont excédentaires sur tout le pays, excepté la partie Sud-est où il est observé, par endroits, des poches où le cumul saisonnier est normal à déficitaire.

Toutefois, il faut signaler que ces fortes précipitations ont permis une bonne disponibilité en biomasse maïs, en même temps, favorisé l'apparition des ennemies des cultures (des chenilles et des cantharides signalées sur le niébé, le sorgho, le maïs et l'arachide) dans toute la région du Nord occasionnant des pertes de récoltes.

Par ailleurs, cette bonne disponibilité de la biomasse a favorisé les feux de brousse notamment, dans les zones névralgiques (Matam, Tambacounda, Louga, Kolda). Depuis le début de la campagne de lutte contre les feux de brousse, (18 octobre 2020) au 31 décembre 2020, le Sénégal a enregistré 284 cas pour une superficie brûlée de 17901,06 ha. La région de Matam a enregistré la plus grande superficie brûlée, soit 7940 ha (43 cas), suivis de Saint-Louis avec 4271,09 ha correspondant à 19 cas.

Le bilan fourrager effectué par le Centre de Suivi Ecologique (CSE) a révélé que sur les 43 départements étudiés, 14 étaient déficitaires dont ceux de Louga, Podor et Matam et 39 excédentaires.

En dépit des mesures fortes de soutien de l'Etat à travers le Programme d'aide alimentaire d'Urgence mis en œuvre dans le cadre du Plan de Résilience Economique et Social-COVID 19 (PRES-COVID 19) sur l'ensemble du territoire national, de même que les

interventions des partenaires humanitaires et de développement du Gouvernement du Sénégal dans le Plan d'Urgence de Sécurité Alimentaire (PUSA 2020), ainsi que la bonne campagne agricole qui a auguré une production céréalière record, la situation de la consommation alimentaire des ménages est encore assez précaire avec une prévalence à l'insécurité alimentaire de 17,1% selon les résultats de l'enquête ESA 4, comparée à celle de ESA 3 qui était de 8,8% à la même période.

Soulignons que les résultats du Cadre Harmonisé (CH) de novembre 2020 ont permis de dresser les nouvelles cartes de la situation alimentaire du pays ; elles indiquent, entre autres, qu'au total 516 562 personnes sont, à date en crise (personnes nécessitant des interventions humanitaires) et 858 074 personnes courent le risque d'être en crise alimentaire en période de soudure (juin-juillet-août 2021), si rien n'est fait.

C'est dans ce contexte, et pour répondre à toutes ces préoccupations que le Gouvernement a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre un PNR couvrant la période de janvier à août 2021, en appuyant les populations vulnérables dans toutes les zones concernées.

Afin de répondre aux besoins spécifiques des populations en état d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le Plan National de Réponse (PNR) est conçu en vue de permettre une planification appropriée des activités mais aussi une coordination du suivi des actions de l'ensemble des acteurs impliqués dans les opérations d'assistance et d'appui.

Le PNR 2021 est structuré comme suit :

- I. Contexte et justification du PNR 2021
- II. Bref rappel des résultats du Cadre Harmonisé de novembre 2021
- III. But et objectifs du PNR 2021
- IV. Stratégie de mise en œuvre
- V. Coordination et Suivi Evaluation
- VI. Activités à mener
- VII. Budget prévisionnel du PNR 2021

L'argumentation est basée sur deux (2) scénarii adossés à un (1) troisième scénario où la population cible de 858 074 personnes risquent de vivre une crise alimentaire en période de soudure 2021 (juin-juillet-août), si rien n'est fait.

Ces deux (2) premiers schémas sont les suivants:

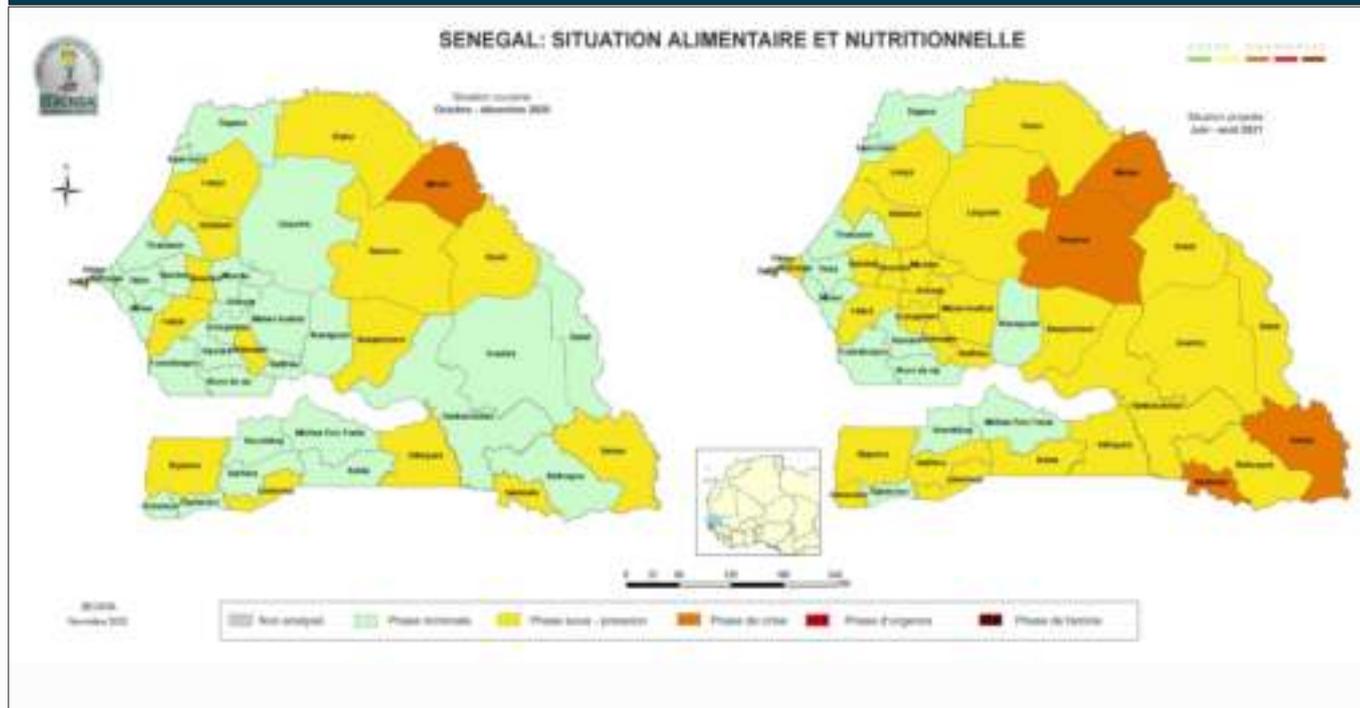
- i) **Scénario 1** : les populations **516 562 personnes** répertoriées en crise alimentaire en période courante et réparties sur l'ensemble du territoire national, sera prise en charge ;
- ii) **Scénario 2** : les populations identifiées en crise en période courante dans les quatre (4) départements de Matam (**92 150 personnes**), Ranérou (**13 182 personnes**), Saraya (**7 922 personnes**), et Salémata (**4029 personnes**) ; ce qui correspond à **117 276 personnes**, au total, concernées par l'assistance.

Quelle que soit l'option, il y'a nécessité d'une assistance alimentaire en urgence des populations concernées (période de janvier à mars 2021) afin d'éviter ou d'atténuer leur glissement vers une situation alimentaire plus critique. .

II. BREF RAPPEL DES RESULTATS DU CH DE NOVEMBRE

Les cartes ci-dessous montrent les situations alimentaires dans les départements du pays en périodes courante (octobre-décembre 2020) et projetée (juin-août 2021).

Figure 1 : Situation alimentaire du Sénégal, CH novembre 2020



Les résultats montrent une situation alimentaire peu satisfaisante en période courante :

- Vingt-neuf (29) départements sont en phase minimale ;
- Quinze (15) en phase sous pression et ;
- Un (1) Département en crise.

En terme de populations :

- treize millions neuf cent quatre-vingt-six mille sept cent trente et un (13 986 731) personnes sont en phase minimale,
- deux millions sept cent douze mille cent trente-quatre (2 712 134) personnes sont en phase sous pression,
- cinq cent seize mille cinq cent soixante-deux (516 562) personnes sont en phase 3 à 4, dont treize mille trois cent quatre-vingt-quatorze (13 394) personnes sont en urgence.

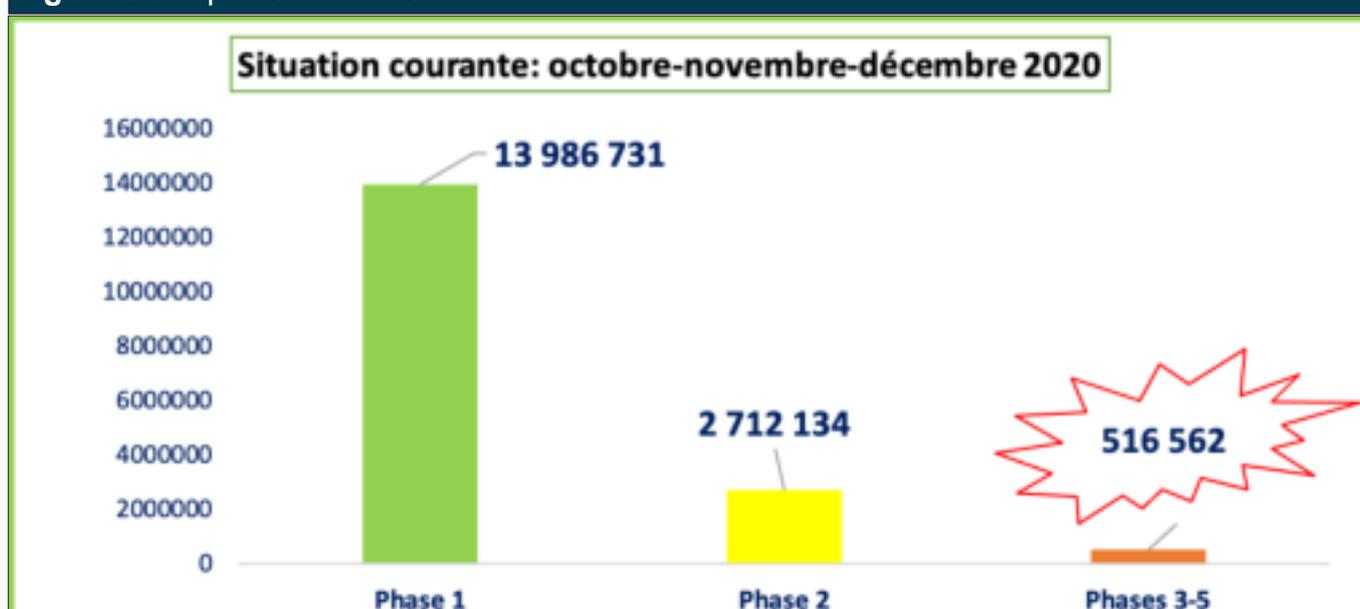
Dans les départements en phase minimale, en général, les indicateurs de résultats (consommation alimentaire ou Évolution de moyens d'existence) sont en phase minimale et les facteurs contributifs ont des impacts positifs sur les résultats. Par ailleurs, il est noté un maintien relatif du nombre de personnes en phase 3 à 5, avec 3% par rapport à la même période de l'année dernière en novembre 2019 où la proportion de personnes en phase 3 à 5 était de 3%.

Pour la période projetée, la situation alimentaire des ménages pourrait connaître une légère dégradation. Le nombre de départements en phase sous pression pourrait passer à vingt-huit (28), quatre départements pourraient être en crise. Le nombre de personnes en phase crise passerait de cinq cent seize mille cinq cent soixante-deux (516 562) personnes à huit cent cinquante-huit mille soixante-quatorze (858 074) et celui en urgence de treize mille trois cent quatre-vingt-quatorze (13 394) personnes à vingt-trois mille cent une (23 101) personnes.

La probable diminution des stocks et la baisse attendue de la disponibilité consécutive aux déficits de la production céréalière et du disponible fourrager seraient les principales causes de la dégradation de la situation alimentaire des ménages. Le pourcentage de population projetée en phase 3 à 5 qui était de 5% en novembre 2019 se maintiendra à 5%. Ce qui augure une période de soudure précoce et difficile pour les populations.

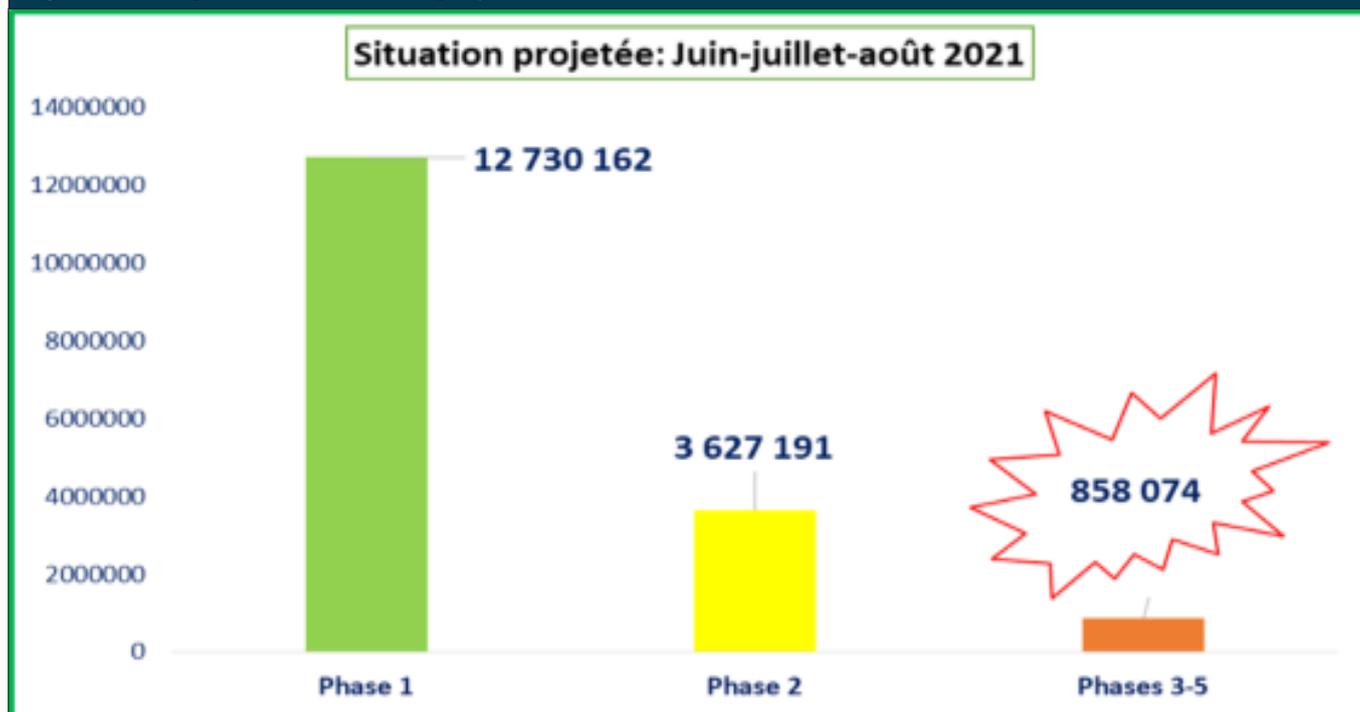
Ces situations décrites plus haut sont traduites dans les graphiques suivants:

Figure 2 : Population: situation courante



PHASES	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
Départements	29	15	1	0	0

Figure 3 : Population : situation projetée



PHASES	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
Départements	13	28	4	0	0

La répartition des populations en insécurité alimentaire par département en périodes courante et projetée est donnée dans le tableau en annexe 1.

III. BUT ET OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PNR

3-1. But du PNR 2021

Ce PNR a pour but de contribuer à l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages à travers des interventions d'urgence.

3-2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira pendant la période courante et/ou projetée de :

- fournir une assistance alimentaire immédiate et appropriée aux ménages en insécurité alimentaire et nutritionnelle;
- fournir une assistance nutritionnelle aux enfants de 6 à 59 mois, aux femmes enceintes et mères d'enfants de moins de 6 mois;
- prise en charge de **281 294 UBT**;
- suivre et évaluer les effets de l'intervention.

IV. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

La stratégie définie dans le PNR consiste à définir les modalités d'intervention du PNR 2020, de décrire la méthode de ciblage géographique et communautaire, la coordination, le suivi-évaluation et le déroulement des activités.

La gestion de la coordination des interventions qui seront mises en œuvre dans le cadre du PNR relève du SE-CNSA, en collaboration avec les structures étatiques (CLM, DAN, DIREL, etc.), les partenaires humanitaires (ONGs), et ceux du système des Nations Unies (PAM, FAO, etc.).

Le PNR couvre la période de janvier à août 2021. Une mise à jour est prévue en mars 2021 avec une priorisation immédiate d'actions à mettre en œuvre pour la période de janvier à mars 2021 en apportant une assistance alimentaire aux populations répertoriées en phase crise alimentaire et nutritionnelle, en période courante (octobre-novembre-décembre 2021).

La programmation des opérations se fera de manière concertée avec tous les acteurs de la sécurité alimentaire.

4-1. Modalités d'intervention du PNR 2021

La réponse 2021 sera mise en œuvre suivant une approche intégrée sécurité alimentaire, nutrition et opération sauvegarde bétail.

Elle se décline en quatre (3) volets:

- assistance alimentaire basée sur la distribution d'espèces (cash transfert);
- prise en charge de la malnutrition;
- le traitement nutritionnel des enfants souffrant de la malnutrition aiguë;
- assistance au bétail au travers d'une opération de sauvegarde du bétail (OSB).

4-2. Méthode de ciblage des zones d'intervention et des populations bénéficiaires

Comme l'indique son nom, le ciblage tient d'une démarche itérative permettant de déterminer, de la façon la plus transparente, les cibles d'une opération désignée. Dans ce PNR ci, les opérations de ciblage concernent les ménages bénéficiaires de l'assistance alimentaire.

4-2-1. Ciblage pour l'assistance alimentaire humaine

La méthode procède d'abord par ciblage géographique avant le ciblage dit communautaire. Au terme du ciblage,

- le nombre de communes, villages et quartiers ciblés est connu;
- le nombre de ménages bénéficiaires par village et quartier ciblé est déterminé ;
- les listes nominatives des ménages bénéficiaires de l'assistance alimentaire sont connues.

4-2-1-1. CIBLAGE DES RÉGIONS, DÉPARTEMENTS

Le ciblage des régions et départements est effectué sur la base des résultats issus du Cadre Harmonisé (CH). Ces résultats indiquent les régions, départements et le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

4-2-1-2. CIBLAGE DES COMMUNES

Le ciblage des communes sera essentiellement basé sur les résultats de la collecte d'information de la vulnérabilité du département (appréciation de la campagne agricole précédente, pastorale, etc.) à travers les fiches zones à risque d'insécurité alimentaire (ZAR).

Ces fiches seront renseignées par le CDSA restreint limité aux chefs de services techniques départementaux en charge du développement tels que, agriculture, élevage, eaux et forêts, l'action sociale, DADL, DGPSN et le développement communautaire. Ces fiches renseignées seront par la suite exploitées par une Commission National de Ciblage (CNC) afin de sélectionner les communes les plus vulnérables.

Cette évaluation permet de classer les communes en cinq catégories suivant la variation de la production agricole, comparativement à la campagne précédente ci-après :

Catégorie	Variation de la production agricole pour les zones agricoles	Variation de la production de biomasse pour les zones pastorales
0	Hausse de la production ou stagnation	Hausse de la production ou stagnation
1	Baisse faible (5 à 10%)	Baisse faible (5 à 10%)
2	Baisse modérée (11 à 15%)	Baisse modérée (11 à 15%)
3	Baisse sévère (16 à 30%)	Baisse sévère (16 à 30%)
4	Baisse très sévère (plus de 31%)	Baisse très sévère (plus de 31%)

Tableau 1 : Catégorisation des communes

NB : Les résultats de cette collecte d'information peuvent être complétés par toute source de données désagrégées pertinente et fiable qui pourront permettre de faire un bon ciblage (ex. effets de la COVID-19, taux de pauvreté).

La liste des communes les plus vulnérables une fois établie, sera partagée au CDSA sous la coordination des BRSA et la présidence du Préfet pour appréciation et validation sur la base des critères déjà établies sus mentionnés.

La répartition des quotas de la commune tiendra compte de la taille démographique des communes, de la gravité de la baisse de production agricole, de la biomasse, en rapport aux caractéristiques de la zone de moyen d'existence.

NB : La population du Sénégal est composée de 54,8% de ruraux contre 45,2% de citadins. Il s'y ajoute que les ménages résidant en zone rurale sont plus vulnérables face aux chocs pouvant affecter leur sécurité alimentaire et nutritionnelle du fait de leur dépendance à la production agricole fortement tributaire des incertitudes

climatiques. Pour toutes ces raisons, l'assistance est essentiellement destinée aux populations rurales.

Toutefois, à chaque plan de riposte, la commission nationale de ciblage pourra décider d'allouer une partie de l'aide aux zones urbaines. Usuellement, un quart de l'assistance en moyenne est apporté aux ménages résidant en milieu urbain.

4-2-1-3. CIBLAGE DES VILLAGES/QUARTIERS

a) Caractéristiques des villages et quartiers

Les quartiers et les villages constituent les cellules administratives de base selon qu'on est en milieu urbain ou rural. Leur statut est déterminé par décret. Une commune rurale est composée de plusieurs villages tandis qu'une commune urbaine est structurée en quartiers.

Le ciblage des villages/quartiers à l'intérieur d'une commune est effectué par le comité de ciblage départemental (CDSA), à l'occasion d'un atelier convoqué et présidé par le Préfet. Ce comité est composé des autorités administratives déconcentrées, des services techniques de l'Etat et des partenaires, les collectivités locales etc.

Pour le traitement nutritionnel, tous les villages et quartiers des communes ciblées sont éligibles.

b) Critères de ciblage des villages/quartiers

Pour cibler les villages/quartiers d'une commune, Les membres du comité se fondent sur les critères déclinés dans le tableau 3 suivant pour effectuer son travail de sélection des villages et quartiers des communes retenues.

Les travaux de ciblage des villages et quartiers seront facilités systématiquement par le dispositif du niveau central et de terrain du SECNSA, structure de coordination du PNR, en collaboration avec la coordination régionale de la DGPSN. La rencontre doit être sanctionnée d'un procès-verbal de répartition des villages et quartiers retenus et de leur quota, qui sera dûment signé par tous les participants.

Critères de sélection		Appréciation chiffrée
I. Appréciation de la situation alimentaire et nutritionnelle à travers		Note allant de 0 (rien à signaler à 5 situation catastrophique) : 0 = très bon ; 1 = bon ; 2 = moyennement bon ; 3 = mauvais ; 4 = très mauvais ; 5 = catastrophique
1. La production de la campagne agricole précédente	__	
2. Le nombre de marchés fonctionnels existants dans le village	__	
3. La production de biomasse lors de la dernière campagne	__	
4. L'appréciation de la situation nutritionnelle	__	
5. accès infrastructures de base fonctionnelles (assainissement, centre de santé, accès à l'eau, forage).	__	
II. Appréciation du niveau de dangers et vulnérabilité (chocs survenus dans le village)		Note allant de 0 (pas de danger à 3 situations catastrophiques) : 0 = pas de danger ; 1 = léger ; 2 = sévère ; 3 = catastrophique
6. Les inondations des parcelles de cultures	__	
7. Les épidémies notamment le nombre de cas de Covid enregistrés (effets de la COVID-19)	__	
8. L'apparition de la Chenille Lésionnaire (CLA)	__	
9. Les feux de brousse (occurrence, superficies brûlées)	__	
10. La situation zoo-sanitaire (recrudescence de foyers de maladies animales)	__	
Total		_ / 40

Tableau 2 : Critères de ciblage des villages

Critères de sélection		Appréciation chiffrée
III. Appréciation de la situation alimentaire et nutritionnelle à travers		Note allant de 0 (rien à signaler à 5 situation catastrophique) : 0 = très bon ; 1 = bon ; 2 = moyennement bon ; 3 = mauvais ; 4 = très mauvais ; 5 = catastrophique
11. Existence de projets ou programmes alimentaire ou nutritionnels qui interviennent dans le quartier	__	
12. Le niveau de fluctuation des prix des denrées alimentaires	__	
13. Existence d'un nombre important de catégories de personnes vulnérables (chômeurs, retraités handicapés)	__	
14. L'appréciation de la situation nutritionnelle	__	
15. L'accès aux infrastructures de base fonctionnelles (assainissement, centre de santé, accès à l'eau, forage).	__	
IV. Appréciation du niveau de dangers et vulnérabilité (chocs survenus dans le quartier)		Note allant de 0 (pas de danger à 3 situations catastrophiques) : 0 = pas de danger ; 1 = léger ; 2 = sévère ; 3 = catastrophique
16. Les inondations	__	
17. Les épidémies notamment le nombre de cas de Covid enregistrés	__	
18. Perte d'emploi dû à la pandémie	__	
	__	
Total	_ / 40	

Tableau 3 : Critères de ciblage des quartiers

Les villages/quartiers de la commune seront classés selon les critères indiqués. Toutefois, pour éviter la dispersion de l'assistance, il est conseillé de ne pas cibler un quartier ou village ayant une note inférieure à 10/40.

En tout état de cause, le ciblage d'un quartier ou village est laissé à l'appréciation exclusive et objective des membres du comité départemental de ciblage (CDSA), présents à l'atelier de ciblage.

Dans chaque commune retenue, le maire doit être saisi au préalable pour stabiliser les listes des villages/quartiers afin de bien préparer l'intervention.

c) Répartition des quotas

Pour chaque département ou commune ciblé, le nombre de personnes bénéficiaires a été préalablement calculé à partir des résultats du cadre harmonisé. En conséquence, le quota des départements et des communes ne pourra faire l'objet de modification.

La répartition du quota communal aux différents quartiers/villages ciblés se fera proportionnellement à la taille démographique des villages/quartiers.

Une méthodologie de traitement sera utilisée afin d'automatiser la répartition des quotas entre les villages ou quartiers d'une même commune.

Une méthode de traitement automatisé (**Tableau Excel en annexe 1 : détermination**

du quota) est utilisée pour la répartition des quotas des communes et entre les villages ou quartiers d'une même commune.

4-2-1-4. CIBLAGE DES MÉNAGES

La notion de ménage renvoie à « un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent ensemble sous le même toit et mettent en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture » (ANSD, 2014, p. 300). Le ciblage des ménages est effectué par les assemblées de village/quartier.

Le comité de ciblage du village/quartier (CC) sera chargé de cibler les ménages bénéficiaires. Cette assemblée est ainsi composée par :

- le Chef de village/délégué de quartier ou son représentant ;
- un élu local ;
- l'Imam ou son représentant ;
- le représentant de l'église ;
- la représentante des femmes ;
- le représentant des jeunes ;
- le représentant de l'école ;
- le représentant du corps médical;
- Un relais communautaire ou bajanu goox.

NB : Le comité de ciblage sera composé de personnes ayant une bonne connaissance des ménages et de leur localité et ne pourrait cibler des ménages que si le quorum de cinq membres est atteint.

Le CC procédera au classement des bénéficiaires potentiels qui inclut tous les ménages du village/quartier remplissant les critères de sélection (tableau ci-dessous).

Informations	Critères de sélection	Note
Vulnérabilité	1. Chef de ménage avec un handicap/ maladie chronique	1
	2. Chef de ménage avec un âge avancé 60 et plus	1
	3. Ménages dirigés par des veuves	1
	4. Chocs subis par le ménage au cours des 30 derniers jours (incendies, inondations, perte de revenu du principal contributeur)	2
Insécurité alimentaire	5. Ménage n'assure pas trois repas par jour	3
Etat nutritionnel	6. Ménages ayant des enfants de moins de 05 ans et de FEA dont la situation nutritionnelle est dégradée	2

SELECTION DES MENAGES : La note d'un ménage varie entre 0 et 10, plus la note est élevée, le ménage est éligible.

Tableau 4 : Fiche de classement des ménages vulnérables

a) Utilisation du RNU

Le ciblage des ménages bénéficiaires se fera sur la base du Registre national unique (RNU). La liste des ménages du RNU résidant dans les départements concernés sera fournie par la Délégation Générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN). Pour chaque village/quartier ciblé, trois cas de figure pourront se présenter.

Trois cas de figures peuvent se présenter si on utilise le RNU, il s'agit :

- **1er cas de figure** : le village/quartier figure dans le RNU mais le quota à cibler est inférieur à la liste RNU. Dans ce cas, les ménages seront classés selon le niveau de vulnérabilité par le comité de ciblage sur la base des critères établis au préalable et à la limite du quota du village/quartier.
- **2ème cas de figure** : quota du village/quartier est supérieur au nombre de ménages figurant sur le RNU, alors le comité de cible le nombre de ménage à compléter.
- **3ème cas de figure** : le quota du village/quartier est égal au nombre de ménages figurant dans le RNU.

Dans tous les cas de figures, les critères ci-dessus seront utilisés pour faire le choix des ménages bénéficiaires. (Cf. note méthodologique).

Les listes issues du ciblage comporteront tous les éléments nécessaires à l'identification du ménage : les prénom(s) et nom du chef de ménage, le statut du chef de ménage (homme ou femme), le numéro de carte nationale d'identité du chef de ménage, la taille du ménage et un numéro de téléphone fonctionnel appartenant à un membre du ménage.

b) Vérification et validation des listes

Afin de vérifier la conformité des ménages sélectionnés conformément aux critères établis, les BRSA procèdent à l'enquête de vérification, cette enquête est menée auprès de quelques ménages pré- hasard, qui sont interrogés afin de confirmer les données du ciblage. Les ménages enquêtés qui ne répondent pas aux critères fixés sont immédiatement rayés de la liste de bénéficiaires et sont remplacés par d'autres.

c) Mécanisme de gestion des plaintes

Un mécanisme de redevabilité est mis en place ; son objet est de déceler d'éventuelles erreurs d'exclusion et/ou d'inclusion afin de renforcer la transparence et, par conséquent, la qualité du ciblage.

Il s'agit ainsi de mettre en place, au niveau de chaque village/quartier un comité de veille, composé de trois à cinq membres. La probité morale des membres du comité ne doit faire l'objet d'aucun doute. C'est pourquoi, la composition du comité est laissée à l'appréciation de l'assemblée de village/quartier. La mission du comité consiste à recueillir les suggestions, réclamations et contestations émanant des ménages afin de les remonter au SECNSA, à travers les autorités administratives ou les BRSA.

Ce mécanisme pourrait intégrer l'instauration d'un numéro vert permettant de recueillir les réclamations et suggestions concernant le processus de ciblage.

Toute anomalie constatée dans le processus de choix des ménages bénéficiaires est immédiatement corrigée par le SECNSA.

V. COORDINATION ET SUIVI-EVALUATION

5-1. Coordination de la réponse

Elle est assurée par le SE-CNSA en collaboration avec les autres parties prenantes que sont le CSA, la DGPSN, le Conseil National de Développement de la Nutrition (CNDN), le Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS/DAN), le Ministère de l'Élevage et des Productions animales (MEPA/DIREL), les Comités régionaux et départements de Sécurité alimentaires (CRSA et CDSA), les partenaires techniques et financiers et les ONG.

Dans les régions, les Bureaux régionaux de sécurité alimentaire (BRSA) du SECNSA sont chargés de l'animation du dispositif opérationnel et de ce point de vue, veilleront au bon déroulement des activités (ciblage, distribution, post distribution, etc.).

De façon opérationnelle le SECNSA :

- Procédera à la recherche du financement ;
- Procédera à la mise en place des commissions de supervision des opérations ;
- Conduira la planification et la mise en œuvre des opérations (ciblage, distribution, post distribution, etc.)
- Effectuera les tâches de suivi/évaluation des activités liées aux opérations
- Effectuera le travail de communication nécessaire sur le processus de l'intervention (avant, pendant et après).

Dans l'exécution des activités de l'intervention, le SECNSA travaillera en étroite collaboration avec :

- La DGPSN pour la mise à disposition de la liste RNU ;
- Les différentes commissions techniques nationale et régionale qui seront mises sur pied pour les besoins de l'intervention ;
- Les autorités administratives déconcentrées (gouverneurs, préfets et sous-préfets) pour la coordination des activités au niveau déconcentré Les assemblées de village/quartier pour les activités de ciblage des ménages et de suivi ;
- Le partenaire de mise en œuvre pour une bonne harmonisation des interventions.

Des réunions mensuelles de suivi de la mise en œuvre du PNR au niveau central seront organisées afin de partager la situation de l'état d'avancement des activités du PNR. Les BRSA seront aussi invités à participer à ces rencontres pour apporter leurs contributions.

5-2. Suivi et évaluation du PNR 2021

L'objectif du suivi-évaluation du PNR est de fournir des informations fiables et utiles sur la mise en œuvre des interventions planifiées et des résultats atteints.

Un dispositif de suivi-évaluation inclusif sera mis en place en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs à tous les niveaux. A ce titre, il sera responsable de la consolidation des résultats de suivi de toutes les opérations réalisées au titre du PNR. Cependant, le suivi d'exécution physique et financière rentrant dans le cadre du PNR requiert la contribution effective de tous les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre.

Sur la base d'un plan de suivi détaillé élaboré à partir de la matrice des opérations du PNR, chaque acteur, à travers son système de suivi évaluation propre, devra rapporter sur les informations requises pour renseigner les indicateurs retenus dans le plan du PNR.

Des concertations avec les acteurs de mise en œuvre seront initiées autour des outils et méthodes de collecte des données. Les informations recueillies seront centralisées dans la base de données logée au sein du SE-CNSA en plus de l'alimentation des bases de données disponibles au sein des différents acteurs.

Des évaluations post-actions seront réalisées par les différents acteurs selon les types d'interventions. Une évaluation externe des effets des interventions menées dans le cadre du PNR sera réalisée par le SE-CNSA.

Les activités prévues pour le suivi et l'évaluation du PNR sont entre autres :

- la mise en place d'un système de suivi-évaluation harmonisé avec les acteurs du PNR ;
- le suivi des opérations des distributions du cash ou bons alimentaires ;
- le suivi de la mise en œuvre des activités des partenaires (volet cash et nutrition) ;
- la réalisation des enquêtes PDM ;
- la tenue des réunions de partage d'informations sur la mise en œuvre du PNR.

5-3. Évaluation finale du PNR

Cet exercice est prévu pour faire l'état des lieux sur les effets induits à court terme sur les conditions de vie des populations bénéficiaires face aux chocs et particulièrement au contexte, mais aussi de dégager les leçons apprises du processus de mise en œuvre du PNR. Les résultats de cette évaluation complètent ceux du PDM et permettent de mesurer le niveau d'atteinte des indicateurs.

5-4. Suivi-évaluation du volet Assistance alimentation du bétail

Le MEPA, à travers ses services déconcentrés et sous la supervision des autorités administratives, veillera au contrôle de la traçabilité de l'aliment bétail et à la transparence des opérations sur le terrain.

Au niveau national, des tournées de supervision et de contrôle des opérations seront organisées.

Aux niveaux régional et local, le suivi sera effectué par les autorités administratives locales et les organisations professionnelles d'éleveurs (OPE) à travers les commissions départementales et locales créées à cet effet.

Pour ce qui est de la vente, les autorités administratives superviseront les ventes et les versements ainsi que le suivi des comptes en relation avec La Banque agricole. Des rapports circonstanciés seront établis et transmis au MEPA.

Un plan de suivi/évaluation est mis en place avec comme indicateur le nombre d'animaux touchés et le nombre d'éleveurs bénéficiaires.

Un budget de **10 000 000 FCFA** est prévu pour le suivi des opérations.

VI. ACTIVITES A MENER

Au vu de l'aspect multi sectoriel et multi acteur du PNR, les activités à réaliser ont été regroupées par domaines d'intervention assistance alimentaire, nutritionnelle et pastorale.

6-1. Renforcement de capacités des acteurs

Le PNR prévoit des ateliers de renforcement de capacités spécifiques de mise à niveau des connaissances techniques des acteurs et aussi l'amélioration de la qualité des interventions sur le terrain. Ce renforcement cible l'ensemble des intervenants et sur les modalités de réponses.

6-2. Assistance alimentaire

Le volet assistance alimentaire comporte deux sous-volets : (i) **sous-volet alimentation** humaine avec les modalités suivantes : une distribution de vivres, de cash et/ou de bons d'achat alimentaire; (ii) **sous-volet Assistance au bétail**.

6-2-1. Sous-volet alimentation humaine

Trois (3) scénarii ont été retenus pour la mise en œuvre de ce sous-volet :

- **Scenario 1** : la prise en charge d'urgence des **516 562 personnes** soient **64 570 ménages** qui sont en insécurité alimentaire sévère en situation courante (octobre-novembre-décembre). Les interventions couvrent la période de janvier à mars 2021. Cette réponse rapide entrainera à coup sûr une réduction du nombre de personnes à assister en période de soudure, estimé à **858 074 personnes**, soit **107 259 ménages** sur l'ensemble du territoire national. Ces populations ciblées bénéficieront d'un appui en nature ou en espèces, sans condition.
- **Scenario 2** : les populations identifiées en crise en situation courante dans les quatre (4) départements de Matam (**92 150 personnes**), Ranérou (**13 182 personnes**), Saraya (**7 922 personnes**), et Salémata (**4029 personnes**) ; ce qui correspond à **117 276 personnes** au total qui seront concernées.

Le choix de ces départements se justifie d'autant plus que celui de Matam est déjà en crise alimentaire (situation courante) et ceux de Ranérou, Salémata et Saraya sont projetés en crise selon le CH de novembre 2020.

Dans ces départements, les risques de dégradation de la situation alimentaire et nutritionnelle en période de soudure y sont très probables.

- **Scénario 3** : il constitue le schéma extrême au cas où aucune mesure n'est prise pour apporter une réponse dans l'immédiat aux populations nécessiteuses. L'ensemble des populations projetées en crise durant le période de soudure juin-juillet-août 2021 seront prises en charge. Cette population est estimée à **858 074 personnes** soit **107 259 ménages**.

Quel que soit le scénario retenu, les ménages recevront des transferts monétaires.

a) Choix de la modalité : distribution de cash

Avec le PNR 2021, l'Etat du Sénégal et ses partenaires humanitaires assisteront les ménages ciblés suivant des critères liés à l'insécurité alimentaire aigue. Cette assistance peut être sous forme de distributions d'argent liquide, de bons d'achat alimentaire pendant une durée de trois (3) mois.

Cependant, plusieurs raisons justifient le choix du transfert monétaire au détriment de la distribution de vivres ou de bons alimentaires. En effet, les difficultés conjoncturelles affectent simultanément la sécurité alimentaire et les moyens d'existence, donc l'argent liquide permettra de satisfaire les besoins alimentaires du moment, mais également de renforcer la résilience des ménages.

Il s'y ajoute que le transfert monétaire est souvent caractérisé par la célérité de sa mise en œuvre, contrairement à la distribution de vivres. Injecté dans la zone d'intervention, cet argent bénéficiera directement au bassin économique local.

La distribution d'espèces ou cash transfert peut être directe ou électronique.

Le montant mensuel à transférer est fixée à 5 000 FCFA par personne correspondant à la valeur d'un panier alimentaire nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire d'une personne pour un mois.

Chaque ménage bénéficiaire recevra une ration au prorata de la taille du ménage avec un maximum de 8 personnes considérées par ménage en moyenne au niveau national. Ainsi, la valeur d'une ration mensuelle par ménage varie de 5 000 FCFA (un ménage constitué d'une seule personne) à 40 000 FCFA (un ménage constitué de 8 personnes ou plus).

La répartition des populations par département suivant chaque cas (scénarii 1, 2 et 3) est relevée dans les tableaux en annexe :

b) Coûts de l'opération

Le montant est défini en fonction des trois scénarii.

	Rubriques	Nombre de ménages bénéficiaires	Cout unitaire/ménage	Durée (en mois)	Montant total (FCFA)
SCENARIO 1: 516 562 personnes	Cash transfert	64 570	41 400	3	8 019 594 000
	Taux		40 000		7 748 400 000
	Frais		1 400		271 194 000
SCENARIO 2: 117 276 personnes	Cash transfert	14 660	41 400	3	1 820 772 000
	Taux		40 000		1 759 200 000
	Frais		1 400		61 572 000
SCENARIO 3: 858 074 personnes	Cash transfert	107 259	41 400	3	13 321 567 800
	Taux		40 000		12 871 080 000
	Frais		1 400		450 487 800

Tableau 5 : Coût de la distribution de cash selon le scénario

6-2-2. Opération Sauvegarde du Bétail

L'assistance au bétail concernera 25% du cheptel des zones ciblées. Il s'agit pour l'essentiel de la zone nord (Louga, Podor, Matam) et des zones de transit et d'accueil (Koumpentoum, Kounghoul, Kaffrine et Birkilane...).

Le bétail de ces zones cibles est constitué de 848 421 bovins, 1 485 298 ovins, de 1 097 172 caprins et 90 622 équins, soit 1 125 175 UBT. **Ainsi, le noyau sensible représente 281 294 UBT.**

a) Activités prévues

Dans le cadre de l'intervention du volet assistance alimentaire du bétail, les activités ci-après sont prévues :

- L'information des acteurs concernés sur les modalités d'acquisition et de distribution de l'aliment de bétail ;
- L'acquisition de l'aliment de bétail par des procédures d'urgence ;
- L'allocation des quotas d'aliment de bétail en fonction des effectifs du noyau sensible au niveau des départements ciblés ;
- L'élaboration d'une circulaire adressée aux autorités administratives et relative aux conditions de réception et de distribution de l'aliment de bétail ;
- Le Convoyage de l'aliment de bétail par le titulaire du marché jusqu'au niveau des départements et sites ciblés, conformément aux clauses du contrat et à la notification de l'autorité contractante ;
- L'établissement d'un procès-verbal de distribution auquel sera annexée la liste exhaustive des bénéficiaires par localité et les effectifs touchés ;
- La rédaction d'un rapport circonstancié sur l'OSB par département sous la responsabilité directe du Préfet ;
- L'élaboration d'un rapport final sur l'OSB par la Direction de l'Elevage.

b) Intervention

L'intervention consistera à apporter à cette cible un appui en aliment de bétail de 1 kg par UBT et par jour pour une période de soudure de 2 mois (60 jours) avant l'installation de l'hivernage.

c) Coût des intrants

Le besoin alimentaire total pour cette cible est estimé à seize mille huit cent soixante-dix-huit **16 878 tonnes** d'aliments de bétail pour un montant global estimé à trois milliards trois cent soixante-quinze millions cinq cent vingt-quatre mille deux cent soixante-six (**3 375 524 266**) FCFA.

d) Modalités de mise en œuvre

Il s'agira d'acquiescer auprès de fournisseurs et de le mettre à la disposition des commissions départementales de distribution de l'aliment de bétail instituées par Arrêté préfectoral. Il s'agira, dans le cadre du mécanisme de pérennisation d'auto-provisionnement des éleveurs mis en place et fonctionnel depuis 2012, de céder cet aliment de bétail aux éleveurs à un prix subventionné.

Les commissions départementales présidées par les Préfets se chargeront de la réception, de la vente et du versement des recettes. Les fonds collectés seront versés dans les comptes départementaux ouverts à cet effet.

e) Coût de la réponse

Le coût total de la réponse est estimé à **trois milliards trois cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent vingt-quatre mille deux cent soixante-six (3 385 524 266 FCFA)**.

Rubriques	Montant (fcfa)
Coût intrants	3 375 524 266
Coût suivi	10 000 000
total	3 385 524 266

Tableau 6 : Coût de l'assistance alimentaire du bétail ; Source : MEPA/DIREL

6-3. Assistance nutritionnelle

L'assistance nutritionnelle comporte deux groupes de cibles notamment :

- les enfants âgés de 6 à 23 mois, les femmes enceintes et les femmes allaitantes d'enfants de moins de 6 mois des communes ciblées seront couverts par la distribution de vivres adaptées à leurs âges et besoins physiologiques. Le kit pour les enfants peut contenir du supplément nutritionnel prêt à l'emploi, genre Plumpy doz ou de la farine composée ou enrichie ou de la super céréale, pour les femmes, elles peuvent recevoir de la super céréale, de l'huile, etc.
- les enfants de 6 à 59 ans qui souffrent de malnutrition aiguë modérée bénéficieront d'un supplément d'un nutritionnel prêt à l'emploi (RUSF), genre Plumpy sup ou de farine composée ou de farine enrichie pour le traitement nutritionnel.

Actions Prévues	Complementary feeding enfants 6 à 23 mois dans les zones avec rc sup 30% avec comme facteur aggravant SA	Supplementary feeding enfants de 6 à 23 mois femmes enceintes communes prn avec facteurs aggravant sa	Cible enfants 6 à 59 mois souffrant de mam et cible pour l'assistance nutritionnelle à travers le traitement nutritionnel
Total Cible	191 711	271 096	186 237
Budget Global	3 834 220 000	8 132 904 000	3 724 739 241

Tableau 7 : Répartition des cibles ; Source : Conseil National de Développement de la Nutrition

VII. BUDGET PREVISIONNEL DU PNR 2021

Selon l'option qui sera choisi (scénario), pour l'assistance alimentaire et en des différentes modalités d'intervention, la mise en œuvre du PNR 2021 nécessitera un financement pour sa mise en œuvre.

	SCENARII	ACTEURS	ACTIVITES	FINANCEMENT (fcfa)		
				Total	Acquis	Gap
ASSISTANCE ALIMENTAIRE HUMAINE	Scénario n°1: 516 562 personnes (64 570 ménages)	Etat/partenaires	Transfert monétaire	8 019 594 000	0	8 019 594 000
			Ciblage	65 000 000	0	65 000 000
			Coordination	9 275 000	0	9 275 000
			Suivi-évaluation	34 034 000	0	34 034 000
	TOTAL 1			8 127 903 000	0	8 127 903 000
	Scénario n°2: 117 283 personnes (14 660 ménages)		Transfert monétaire	1 820 772 000	0	1 820 772 000
			Ciblage	40 000 000	0	40 000 000
			Coordination	9 275 000	0	9 275 000
			Suivi-évaluation	17 803 000	0	17 803 000
	TOTAL 2			1 887 850 000	0	1 887 850 000
	Scénario n°3: 858 074 personnes (107 259)	Etat/partenaires	Transfert monétaire		0	13 321 567 800
			Ciblage	80 000 000		80 000 000
			Coordination	9 275 000		9 275 000
Suivi-évaluation			34 034 000		34 034 000	
TOTAL 3			13 444 876 800		13 444 876 800	
OPERATION SAUVEGARDE DU BETAIL		DIREL				
NUTRITION		CLM		200 000		
		DAN		250 000		

Tableau 8: Budget du PNR 2021 en fonction des modalités d'intervention et des scénarii du volet assistance alimentaire humaine

Scénario n°1 : Le coût de l'assistance alimentaire humaine à travers le cash est estimé à **8 127 903 000 FCFA**. Les coûts du ciblage, de la coordination et du suivi évaluation sont inclus.

Scénario n°2 : Le financement de la prise en charge des 4 départements à travers le cash est évalué à **1 887 850 000 FCFA**. Les coûts du ciblage, de la coordination et du suivi évaluation sont inclus.

Scénario n°3 : Le coût global de la prise en charge des 858 074 personnes à travers le cash pendant la soudure 2021 est estimé à **13 444 876 800 FCFA**. Ce budget inclue le coût du ciblage, de la coordination et du suivi évaluation.

Au regard du temps de réaction qui est court (fin mars au plus tard) pour apporter une assistance aux populations en crise alimentaire et nutritionnelle en situation courante et pour mobiliser les ressources financières nécessaires afin de mener les interventions, l’option du scénario 2 « Le financement de la prise en charge des 4 départements à travers le cash est évalué à 1 887 850 000 FCFA. Les coûts du ciblage, de la coordination et du suivi évaluation sont inclus » est conseillée.

Une mise à jour de la population projetée en crise alimentaire et nutritionnelle (en soudure juin-juillet-août 2021) sera réalisée au mois de mars 2021 lors du Cadre harmonisé qui sera organisé pour une analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle et des zones à risques du pays. Ainsi une planification permettra la prise en charge des personnes concernées.

ANNEXES

Annexe 1: Calendrier de mise en œuvre du PNR 2021 de l'assistance alimentaire (indicatif)

PERIODES RUBRIQUES	Décembre 2020				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet				Aout							
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4				
Elaboration du PNR 2021																																								
Réunion d'information sur le PNR 2021																																								
Partage du document avec l'ensemble des parties prenantes																																								
validation politique du PUSA																																								
Validation technique																																								
Attente de financement																																								
Ciblage																																								
1 ^{ere} distribution																																								
2 ^{eme} distribution																																								
3 ^{eme} distribution																																								

Annexe 3 : budget détaillé suivi-évaluation scénario II

Rubrique	Détail	Quantité/	Durée (jrs)	Coût unitaire	Coût total
		Nombre			
TOTAL BUDGET					
Suivi évaluation des Activités du PNR (phase courante et projetée)					17 803 000
Atelier de mise en place du système de suivi évaluation harmonisé	Pause-Café + Déjeuner	30	3	18 000	1 620 000
	Remboursement de transport des participants	30	3	5 000	450 000
	Honoraire Facilitateur	1	3	150 000	450 000
	Location de salle de sous-commission	1	3	50 000	150 000
	Location grande salle	1	3	100 000	300 000
	Reprographie	1	1	300 000	300 000
Sous total D1					3 270 000
Suivi distribution 1	Carburant	600	-	655	393 000
	Frais de communication	4	-	20 000	80 000
	Frais déjeuner des BRSA	4	7	20 000	560 000
	location de vehicule	1	7	40 000	280 000
Enquêtes PDM1	Carburant	600	-	655	393 000
	Frais de communication	4	-	20 000	80 000
	Frais déjeuner des BRSA	4	7	20 000	560 000
	location de vehicule	1	7	40 000	280 000
Sous total D2					2 346 000
Suivi distribution 2	Carburant	600	-	655	393 000
	Frais de communication	4	-	20 000	80 000
	Frais déjeuner des BRSA	4	7	20 000	560 000
	location de vehicule	1	7	40 000	280 000
Enquete PDM2	Carburant	600	-	655	393 000
	Frais de communication	4	-	20 000	80 000
	Frais déjeuner	4	7	20 000	560 000
	location de vehicule	1	7	40 000	280 000
Sous total D3					2 346 000
Suivi distribution 3	Carburant	600	-	655	393 000
	Frais de communication	4	-	20 000	80 000
	Frais déjeuner des BRSA	4	7	20 000	560 000
	location de vehicule	1	7	40 000	280 000
Enquete PDM3	Carburant	600	-	655	393 000
	Frais de communication	4	-	20 000	80 000
	Frais déjeuner des BRSA	4	7	20 000	560 000
	location de vehicule	1	7	40 000	280 000
Sous total D4					2 346 000
Réunion de coordination pour le suivi du PNR	Pause café et déjeuner	3	1	275 000	825 000
Mission de supervision du CT Suivi évaluation	Prise en charge equipe supervision	4	7	40 000	1 120 000
	Location de vehicule	1	21	50 000	1 050 000
Evaluation finale du PNR	Recrutement d'un consultant externe	1	30	150 000	4 500 000
Sous total					7 495 000

Annexe 4: Répartition de la population par département (scénario 1)

REGIONS	DEPARTEMENTS	POPULATION ANALYSEE	Phase 1	Nombre de personnes à assister		
				Phase 2	Phase 3	Phase 4
DAKAR	Dakar	1 438 725	330 907	71 936		
	Guédiawaye	413 844	49 661	12 415		
	Pikine	1 469 782	146 978	44 093		
	Rufisque	616 006	92 401	0		
DIOURBEL	Diourbel	343 736	75 622	17 187		
	Mbacké	1 191 556	154 902	0		
	Bambey	383 799	57 570	11 514		
FATICK	Fatick	442 871	97 432	26 572		
	Foundiougne	364 800	47 424	0		
	Gossas	124 955	21 242	2 499		
KAFFRINE	Kaffrine	276 602	44 256	5 532		
	Koungheul	217 682	23 945	6 530		
	Malem hoddar	126 080	20 173	0		
	Birkilane	134 810	33 703	8 089		
KAOLACK	Guinguinéo	147 295	22 094	1 473		
	Kaolack	625 022	50 002	0		
	Nioro	456 430	63 900	0		
KEDOUGO U	Kédougou	102 196	15 329	2 044		
	Salémata	28 777	8 921	3 741	288	
	Saraya	66 017	14 524	7 262	660	
KOLDA	MYF	176 832	22 988	5 305		
	Vélingara	356 499	78 430	10 695		
	Kolda	135 018	50 403	9 451		
LOUGA	Kébémér	323 417	54 981	22 639		
	Linguère	301 965	45 295	3 020		
	Louga	465 886	83 859	9 318		
MATAM	Kanel	322 609	90 331	32 261		
	Matam	368 601	129 010	81 092	11 058	
	Ranérou	69 378	24 282	11 794	1 388	
SAINT-LOUIS	Podor	457 079	77 703	18 283		
	Dagana	297 973	29 797	2 980		
	Saint louis	365 534	43 864	0		
SEDHIOU	Boukiling	190 227	28 534	0		
	Goudomp	203 984	46 916	12 239		
	Sédhiou	197 758	31 641	3 955		
TAMBA COUNDA	Goudiry	152 319	10 667	0		
	Tambacounda	396 960	43 666	11 909		
	Bakel	184 263	29 482	5 528		
	Koumpentoum	170 418	47 717	20 450		
THIES	Mbour	830 495	66 440	0		
	Thiès	829 174	124 376	0		
	Tivaouane	561 428	56 143	0		
ZIGUINCHOR	Bignonia	324 943	90 984	19 497		
	Oussouye	62 185	8 084	1 866		
	Ziguinchor	319 425	25 554	0		
TOTAL GENERAL		17 215 427	2 712 134	503 168	13 394	
				516 562		

Annexe 5: Répartition de la population par département (scenario 2)

REGIONS	DPMENTS	POPULATION ANALYSEE	SITUATION COURANTE				SITUATION PROJETEE			
			Phase 1	Populations à assister			Phase 1	Population à assister		
				Phase 2	Phase 3	Phase 4		Phase 2	Phase 3	Phase 4
MATAM	Matam	368 601	129 010	81 092	11 058		114 266	129 010	106 894	18430
	Ranérou	69 378	24 282	11 794	1 388		25 670	27 751	13 182	2775
KEDOUGOU	Salémata	28 777	8 921	3 741	288		12 662	10 072	5 468	576
	Saraya	66 017	14 524	7 262	660		33 009	19 145	12 543	1 320
				103 889	13 394					

Annexe 6: Répartition de la population par département (scénario 3)

REGIONS	DEPARTEMENTS	POPULATION ANALYSEE	SITUATION PROJETEE			
			Nombre de personnes à assister			
			Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
DAKAR	Dakar	1 438 725	992 720	374 069	71 936	
	Guédiawaye	413 844	339 352	57 938	16 554	
	Pikine	1 469 782	1 014 150	367 446	88 187	
	Rufisque	616 006	462 005	135 521	18 480	
DIOURBEL	Diourbel	343 736	233 740	85 934	24 062	
	Mbacké	1 191 556	893 667	238 311	59 578	
	Bambey	383 799	287 849	76 760	19 190	
FATICK	Fatick	442 871	287 866	124 004	31 001	
	Foundiougne	364 800	306 432	54 720	3 648	
	Gossas	124 955	94 966	26 241	3 749	
KAFFRINE	Kaffrine	276 602	210 218	55 320	11 064	
	Koungheul	217 682	180 676	28 299	8 707	
	Malem hoddar	126 080	98 342	25 216	2 522	
	Birkilane	134 810	62 013	60 665	12 133	
KAOLACK	Guinguinéo	147 295	114 890	27 986	4 419	
	Kaolack	625 022	562 520	56 252	6 250	
	Nioro	456 430	383 401	73 029	0	
KEDOUGOU	Kédougou	102 196	71 537	23 505	7 154	
	Salémata	28 777	12 662	10 072	5 468	576
	Saraya	66 017	33 009	19 145	12 543	1 320
KOLDA	MYF	176 832	143 234	26 525	7 073	
	Vélingara	356 499	253 114	89 125	14 260	
	Kolda	135 018	217 362	81 905	15 751	
LOUGA	Kébémér	323 417	223 158	71 152	29 108	
	Linguère	301 965	235 533	57 373	9 059	
	Louga	465 886	354 073	93 177	18 635	
MATAM	Kanel	322 609	164 531	119 365	38 713	
	Matam	368 601	114 266	129 010	106 894	18430
	Ranérou	69 378	25 670	27 751	13 182	2775
SAINT-LOUIS	Podor	457 079	315 385	114 270	27 425	
	Dagana	297 973	253 277	38 736	5 959	
	Saint louis	365 534	310 704	54 830	0	
SEDHIOU	Boukiling	190 227	157 888	30 436	1 902	
	Goudomp	203 984	126 470	59 155	7 910	
	Sédhiou	197 758	138 431	51 417	7 910	
TAMBA COUNDA	Goudiry	152 319	117 341	30 478	4 572	
	Tambacounda	396 960	313 598	59 544	23 818	
	Bakel	184 263	130 827	40 538	12 898	
	Koumpentoum	170 418	85 209	56 238	28 971	
THIES	Mbour	830 495	722 531	107 964	0	
	Thiès	829 174	679 923	140 960	8 292	
	Tivaouane	561 428	494 057	67 371	0	
ZIGUINCHOR	Bignona	324 943	181 968	113 730	29 245	
	Oussouye	62 185	48 504	10 571	3 109	
	Ziguinchor	319 425	281 094	35 137	3 194	
TOTAL GENERAL		17 215 427	12 730 162	3 627 191	834 973	23 101
						858 074

Annexe 7: Cheptel exposée

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Equins
Kaffrine	57 910	68 711	34 181	9 768
Birkilane	44 148	52 437	26 146	7 489
Kouparentoum	103 375	292 265	214 649	3 147
Koungheul	64 022	108 232	53 898	10 202
Louga	146 283	290 922	256 099	36 900
Dagana	86 058	56 699	95 017	1 302
Podor	237 872	389 661	297 550	11 721
Matam	108 752	226 280	119 632	10 093
Total	848 421	1 485 206	1 097 172	90 622

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple ■ Un But ■ Une Foi

—
SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT



Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
Point E, Rue de Fatick x Bd du Sud, Immeuble Abdoulaye Seck, 3, 4 & 5èmes étages
Dakar, BP 27 161, Tel: + 221 33 865 30 35, mail: secnsa@secnsa.sn